

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DGRI 48** Subvention (14.000 euros) à l'association Sourires d'enfants dans le cadre de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants et des femmes au Laos.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sourires d'enfants ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 14.000 euros est attribuée, au titre de l'exercice 2018, à l'association Sourires d'enfants dont le siège social est 150 avenue Jean Jaurès 38320 EYBENS (n° simpa 186432; dossier n° 2018\_06760).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**